

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08594 Numéro SIREN : 882 678 865 Nom ou dénomination : 3i France SAS

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 99322



20210993222021

DATE DEPOT : 08/09/2021

N° DE DEPOT : 99322

N° GESTION : 2020B08594

N° SIREN : 882678865

DENOMINATION : 3i France SAS

ADRESSE : 29-31 rue de Berri 75008 Paris

MILLESIME : 2021

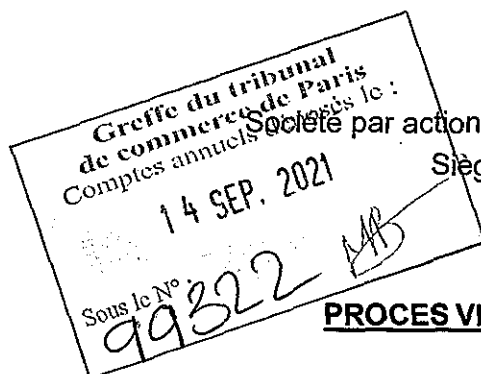
3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 857 681 euros

Siège social : 29-31 rue de Berri – 75008 Paris

882 678 865 R.C.S Paris

le 31-08-2021.

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE****EN DATE DU 31 AOUT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 31 août,

La soussignée, **3i HOLDINGS PLC**, société de droit anglais sous la forme d'une *public limited company* ayant son siège social au Royaume Uni, 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée au Registre des Sociétés (*Companies House*) sous le numéro 2591431, dûment représentée à l'effet des présentes, propriétaire de 857 681 actions ordinaires,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») propriétaire de l'intégralité du capital de **3i France SAS**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 857 681, ayant son siège social au 29-31 rue de Berri, 75008 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 656 (ci-après dénommée la « **Société** »).

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Le président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :

- ✓ Les projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique ;
- ✓ Le rapport annuel de gestion de la Société ;
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la Société ;
- ✓ Le bilan de la Société ;
- ✓ Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS SELON L'ORDRE DU JOUR SUIVANT en application de l'article 18 des statuts de la Société :

- ✓ Approbation des comptes annuels de la Société ;
- ✓ Quitus aux organes de gestion ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ✓ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

L'Associé Unique approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents requis par la loi, mais également de tous les autres documents et informations nécessaires ou utiles à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît expressément que son droit d'information est pleinement satisfait et renonce en tant que de besoin à tout recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 227 603.06 €

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 mars 2021, approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 227 603.06 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

Réserve légale	11 380.15 €
Report à nouveau	212 222.91 €
Total affecté	227 603.06 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élève à la somme de 212 222.91 euros.

TROISIEME DECISION

Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 45 615 euros.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte pour être retranscrit sur le registre spécial coté et paraphé des décisions sociales de la Société et pour être signé par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE :

3i HOLDINGS PLC

Représentée par M. Jonathan Murphy

DocuSigned by:

2CBA3B2E575647B...

*Copie certifiée conforme
à l'original*
AL. J. L.

3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 857 681 euros

Siège social : 29-31 rue de Berri – 75008 Paris

882 678 865 R.C.S Paris

le 31-08-2021

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2020 au 31 MARS 2021**

Messieurs,

Nous vous soumettons en exécution des dispositions légales, réglementaires et statutaires un compte rendu de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 mars 2021 et à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant, vous ont été communiqués.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I- Activité de la société

Points clés

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681€, clôture son 2ème exercice social le 31 mars 2021. La société a été créée le 27 mars 2020 sous le nom NEW CO SAB 88.

Pour mémoire, l'Associé unique, 3i Holdings Plc, est devenu propriétaire de l'unique action ordinaire composant le capital de NEW CO SAB 88, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 €, ayant son siège social au 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 865 par une cession d'action intervenue le 30 mars 2020 à son profit.

NEW CO SAB 88 a été renommée 3i France SAS et le siège transféré au 29 rue de Berri, 75008 Paris par décisions de l'associé unique en date du 30 mars 2020 et du 30 avril 2020.

Le 30 mars 2020, 3i Investments (Luxembourg) SA (3i ILSA) et 3i France SAS ont signé un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au sens des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce et des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts tel que modifié par avenant n°1 en date du 20 avril 2020.

Au titre du traité, 3i ILSA en qualité d'Apporteur a transféré à 3i France SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité relative à son activité en France de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Cet apport a été valorisé à 6 035 894€.

En rémunération de l'apport de la Branche d'Activité, 3i France SAS a émis au bénéfice exclusif de l'Apporteur et avec effet à la Date de Réalisation, six cent trois mille soixante-cinq (603.065) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de cinq millions quatre cent trente-deux mille huit cent vingt-six euros (5.432 826€).

Par la suite, 3i France SAS a procédé à une augmentation de capital en date du 15 décembre 2020 pour un montant de 254 615€ assorti d'une prime d'émission de 2 291 539€ par compensation avec la créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique sur la Société.

Activité

Au cours de ce deuxième exercice, 3i France SAS a commencé son activité de conseil à compter de la date du transfert soit le 1^{er} mai 2020, soit 11 mois d'activité effective.

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 32 738 130,71 euros

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 31 741 140.40 euros

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 227 603.06 euros

Les fonds propres s'élèvent au 31 mars 2021 à 8 809 649.51 euros, comprenant 857 681.00 euros de capital social et 7 724 365,45 euros de primes d'émission.

Impacts liés au Covid

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact matériel sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

II- Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 227 603.06 euros de la manière suivante :

Bénéfice 227 603.06 €

AFFECTATION

Réserve légale	11 380.15 €
Report à nouveau	212 222.91 €
Total affecté	227 603.06 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élèverait à la somme de 212 222.91 euros.

III- Activité future et événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à reporter.

La société poursuivra et développera son activité en France de conseil de gestion auprès des sociétés du groupe 3i.

IV- Actionnariat

3i Holdings Plc détient 100% du capital de 3i France SAS.

V- Administration de la société

La société est présidée par Monsieur Antoine Clauzel assisté par un collège de quatre Directeurs Généraux dont les noms figurent sur le kbis :

Monsieur Stéphane Grandguillaume
Monsieur Rémi Carnimolla
Monsieur Adam Snazel
Madame Marie-Christine Dubois

VI- Commissaires aux comptes

Lors de sa constitution, 3i France SAS n'a pas procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes car ne dépassant pas les seuils réglementaires au 31 mars 2020.

Par une Décision de l'Associé Unique en date du 13 janvier 2021, KPMG SA dont le siège social est situé Tour Egho 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense a été désigné Commissaire aux comptes de 3i France SAS.

Ce mandat a pris effet immédiatement et courra jusqu'à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VII- Informations sur les délais de paiement

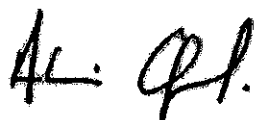
En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître (i) les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et (ii) les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

VIII- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 45 615 euros.

Nous soumettons ces comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi que ce rapport à l'associé unique et nous lui suggérons de les approuver et de donner quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021



Le Président

Antoine Clauzel



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

*Copie certifiée conforme
à l'original.*

AL. G.P.

le 31-08-2021.

3i FRANCE SAS - S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2021
3i FRANCE SAS - S.A.S.
29, rue de Berri - 75008 Paris

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE SAS - S.A.S.

29, rue de Berri - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

À l'associé unique de la société 3i FRANCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3i FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2020 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues

sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

**Isabelle
Bousquie**

Isabelle Bousquie

Associé

Signature numérique
de Isabelle Bousquie

Date : 2021.07.13

16:15:27 +02'00'

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2021	Net 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	8 134 644		8 134 644	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	321 124	114 647	206 477	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	148 632		148 632	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 604 400	114 647	8 489 754	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	184 891		184 891	
Autres créances	1 502 414		1 502 414	1
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 338 520		2 338 520	
Charges constatées d'avance (3)	245 110		245 110	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 270 934		4 270 934	1
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 875 335	114 647	12 760 688	1
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	857 681	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 724 365	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	227 803	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 809 650	1
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 828 512	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 828 512	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 037	
Dettes fiscales et sociales	1 525 489	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	480 000	
TOTAL DETTES	2 122 526	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 760 688	1
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 122 526	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2021	31/03/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	925 461	29 082 503	30 007 964	
Chiffre d'affaires net	925 461	29 082 503	30 007 964	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 730 166	
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			32 738 131	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 257 779	
Impôts, taxes et versements assimilés			538 507	
Salaires et traitements			21 995 115	
Charges sociales			6 150 134	
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			114 647	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 684 958	
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			31 741 140	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			996 990	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 921	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 921	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 314	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			6 314	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 393	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			993 597	

Compte de résultat (suite)

	31/03/2021	31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VI)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 029	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VII)	1 029	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 029	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	764 965	
Total des produits (I-III+IV+V+VI)	32 741 051	
Total des charges (I-IV-VI+VII+IX+X)	32 513 440	
BENEFICE OU PERTE	227 603	
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 12 760 688 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 227 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30 avril 2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681€, clôture son 2ème exercice social le 31 mars 2021. La société a été créée le 27 mars 2020 sous le nom NEW CO SAB 88.

Pour mémoire, l'Associé unique, 3i Holdings Plc, est devenu propriétaire de l'unique action ordinaire composant le capital de NEW CO SAB 88, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 €, ayant son siège social au 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 865 par une cession d'action intervenue le 30 mars 2020 à son profit.

NEW CO SAB 88 a été renommée 3i France SAS et le siège transféré au 29 rue de Berri, 75008 Paris par décisions de l'associé unique en date du 30 mars 2020 et du 30 avril 2020.

Le 30 mars 2020, 3i Investments (Luxembourg) SA (3i ILSA) et 3i France SAS ont signé un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au sens des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce et des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts tel que modifié par avenant n°1 en date du 20 avril 2020.

Au titre du traité, 3i ILSA en qualité d'Apporteur a transféré à 3i France SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité relative à son activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Cet apport a été valorisé à 6 035 894€.

En rémunération de l'apport de la Branche d'Activité, 3i France SAS a émis au bénéfice exclusif de l'Apporteur et avec effet à la Date de Réalisation, six cent trois mille soixante-cinq (603.065) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de cinq millions quatre cent trente-deux mille huit cent vingt-six euros (5.432 826€).

Par la suite, 3i France SAS a procédé à une augmentation de capital en date du 15 décembre 2020 pour un montant de 254 615€ assorti d'une prime d'émission de 2 291 539€ par compensation avec la créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique sur la Société

Au cours de ce deuxième exercice, 3i France SAS a commencé son activité de conseil à compter de la date du transfert soit le 1er mai 2020, soit 11 mois d'activité effective.

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 se poursuit à la clôture de l'exercice et n'a pas d'impact sur l'activité et la situation financière de la société.

Impacts liés au Covid

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		8 134 644		8 134 644
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		8 134 644		8 134 644
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		263 348		263 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		57 776		57 776
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		321 124		321 124
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		148 632		148 632
Immobilisations financières		148 632		148 632
ACTIF IMMOBILISE		8 604 400		8 604 400

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial, dont la valeur à l'actif s'élève à 8 134 644 euros, résulte de l'apport de la Branche d'Activité de 3I Investissement (Luxembourg) SA à 3I France SAS en date du 01/05/2020. Ce poste comprend notamment les contrats inclus dans la branche d'activité.

Au 31/03/21, en l'absence d'indice de perte de valeur, la valeur du fond commercial n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		85 728		85 728
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		28 918		28 919
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		114 646		114 647
ACTIF IMMOBILISE		114 646		114 647

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 081 047 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	148 632		148 632
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	184 891	184 891	
Autres	1 502 414	1 502 414	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	245 110	245 110	
Total	2 081 047	1 932 414	148 632
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients-Factures A Etablir	113 892
Total	113 892

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 857 681,00 euros décomposé en 857 681 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1	1
Titres émis pendant l'exercice	857 680	
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	857 681	1

L'associé unique a approuvé l'augmentation de capital consécutive de la Société d'un montant nominal total de 603.065 € portant ainsi le capital social de la Société de 1 € à 603.065 €, par création de 603.065 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune. L'apport partiel d'actif a donné lieu à la constitution d'une prime d'émission d'un montant total de 5.427.589 €.

Par décision en date du 15 décembre 2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par voie d'apports en numéraire par l'émission de 254.615 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, portant ainsi le capital social de la Société de 603.065 € à 857.681 €.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2021
Capital	1		857 680		857 681
Primes d'émission			7 724 365		7 724 365
Résultat de l'exercice			227 603		227 603
Total Capitaux Propres	1		8 809 649		8 809 650



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 529 737	2 701 225		1 828 512
Total		4 529 737	2 701 225		1 828 512
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 684 958	2 701 225		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges		4 529 737	2 701 225	1 828 512
Provisions risques et charges Total II		4 529 737	2 701 225	1 828 512
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		4 529 737	2 701 225	1 828 512
Dotations et reprises d'exploitation		1 684 958	2 701 225	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 122 526 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 037	117 037		
Dettes fiscales et sociales	1 525 489	1 525 489		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	480 000	480 000		
Total	2 122 526	2 122 526		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures Non Parvenu	105 089
Prov Pour Conges Payes	273 669
Prov Ch Soc S/Conges Payes	136 834
Autres Ch Fiscales A Payer	101 376
Total	616 968

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D'Avance	245 110		
Total	245 110		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatees D'Avance	480 000		
Total	480 000		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés		
Ouvriers		
Total	21	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 506 313 euros

Engagements hors bilan : engagement de retraite

La valeur des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est déterminée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode appelée "méthode des unités de crédits projetés" est appliquée séparément à chaque salarié.

Pour le calcul de l'engagement de retraite, il a été retenu un départ volontaire du salarié en vertu de l'application de la convention collective.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Turn-over faible
- Départ volontaire: 100 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 0.72 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

3i Group PLC

16 Palace Street
Londres
Royaume-Uni

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2021
CA France	925 462
CA Europe	29 082 502
TOTAL	30 007 964

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 16 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	993 597	764 965	228 632
+ Résultat exceptionnel	-1 029		-1 029
- Participations des salariés			
Résultat comptable	992 568	764 965	227 603
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			